

*Occupation de la salle municipale Barbara : une rencontre a eu lieu avec la mairie, **des solutions sont possibles**, comme nous le disons depuis le début, mais...*

## **ON N'EXPULSE PAS DES PERSONNES POUR LES PROTÉGER DE LA RUE !**

Le collectif *À l'abri* et le *Droit Au Logement 72* assurent depuis sept semaines la mise à l'abri et la protection de familles et de personnes seules, exilées pour certaines, dans des conditions matérielles exigeant un grand engagement des soutiens solidaires, individuels et associatifs, en prenant soin de les associer, autant que possible, à l'auto-organisation du lieu.

Bien que ce lieu ne corresponde pas à leurs attentes d'hébergement, elles y trouvent des conditions plus conviviales, chaleureuses et salubres où chacun et chacune retrouve de l'autonomie et de la solidarité : choisir et préparer ses repas, se reposer en journée, se laver et laver ses vêtements quand on veut, disposer d'un espace personnel stable, choisir ses horaires de vie, permettre aux familles d'être ensemble.

Ces conditions sont préférables à la vie à la rue, au mal logement et à l'hébergement d'urgence. La rue expose aux agressions, aux intempéries, au stress permanent, à l'absence d'hygiène, à l'alimentation insuffisante et inadaptée. Le mal logement c'est aussi la promiscuité, l'insalubrité, l'exploitation et les risques d'agression en tous genre. L'hébergement d'urgence c'est un accueil à l'hygiène parfois déplorable voire innommable, portant atteinte à la dignité (être obligé·es de dormir avec des punaises de lit), c'est errer dans la journée et attendre la réponse du 115 – hébergement d'urgence - parfois jusqu'à 22h30, c'est être baladé·es d'un lieu à un autre, être à la rue à nouveau dès 8h du matin, ne pas avoir droit aux visites et être parfois séparé·es pour certaines familles.

La réquisition et l'occupation par nécessité de la salle municipale Barbara permet donc, pour un petit nombre, ce que l'État se refuse à faire, malheureusement pour toutes les personnes sans abri et mal logées : fournir un hébergement inconditionnel, et qui ne devrait légalement pas à être conditionnée par un statut administratif (avoir des papiers ou ne pas en avoir).

En France, l'hébergement et le logement sont des droits fondamentaux.

Nous sommes donc indigné·es et révolté·es par la procédure d'expulsion mise en œuvre par Le Mans Métropole, avant que des solutions satisfaisantes ne soient trouvées.

Nous rappelons que, s'il y a une illégalité à dénoncer, ce n'est pas celle de la réquisition et de l'occupation de cette salle municipale, mais bien celle de l'État qui refuse un hébergement à toutes ces personnes.

## **NON À L'EXPULSION DE LA SALLE BARBARA.**

## **HÉBERGEMENTS DIGNES, SALUBRES ET PÉRENNES POUR TOUTES LES PERSONNES REFUSÉES PAR LE 115.**

le collectif *À l'abri* et le *DAL72*

[alabri@riseup.net](mailto:alabri@riseup.net)

[dal72@protonmail.com](mailto:dal72@protonmail.com)